

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDELLE**

ID : 027-200070142-20230622-119_2023-DE

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin à 18h30 à Charleval, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

Nombre de délégués	<u>Étaient présents :</u>	
En exercice : 48	Amfreville les Champs	M. Cordier,
	Bacqueville	M. Collette,
	Beauficel-en-Lyons	
	Bosquentin	Mme Fouquet,
	Bourg Beaudouin	M. Halot,
Présents : 38	Charleval	Mme Héquet, MM. Emo, Calais,
Votants : 46	Douville/Andelle	M. Cramer,
	Fleury-la-Forêt	M. Godebout,
	Fleury sur Andelle	MM. Gavelle, Vieillard.R,
	Flipou	M. Bréant,
	Houville-en-Vexin	M. Lebreton,
	Le Tronquay	
Date de convocation :	Les Hogues	Mme Bachelet,
Le : 16 juin 2023	Letteguives	
	Lilly	Mme Lancien,
	Lisors	M. Herbin,
	Lorleau	
	Lyons-la-Forêt	
	Ménesqueville	M. Cahagne,
	Perriers/Andelle	Mme Dupart, MM. Defrance, Duval, Mutel,
	Perruel	M. Quéné,
	Pont Saint Pierre	Mme Lavigne, M. Hébert,
	Radepont	M. Saquet,
	Renneville	M. Vieillard G.,
	Romilly/Andelle	Mmes Biville, Le Tourneur, Jullien, MM. Chivot, Romet, Dulondel, Vieux,
	Rosay-sur-Lieure	M. Béharel,
	Touffreville	Mme Malhaire,
	Val d'Orger	M. Blavette,
	Vandrimare	M. Dechoz,
	Vascoeuil	M. Moëns.

Étaient excusés : M. Bonneau, Mme Jourdan.

Pouvoirs : M. Baldari à M. Halot, M. Bézirard à Mme Bachelet, Mme Dalissier à M. Calais, Mme Grégoire à M. Romet, Mme Grouchy à Mme Lancien, Mme Marteau à M. Cahagne, M. Pilet à M. Godebout, M. Ziéliniski à M. Gavelle.

Tourisme et culture : Fixation des tarifs de la billetterie du 1^{er} semestre de la saison culturelle 2023-2024

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°129/2020 du conseil communautaire en date du 15 octobre 2020 fixant les tarifs de la billetterie du service culturel à compter du 1^{er} novembre 2020 ;

Vu l'avis favorable des membres de la commission tourisme et culture en date du 23 mai 2023 ;

Pour le 1^{er} semestre de la saison 2023-2024, il est proposé d'adapter la tarification mise en place pour différentes raisons : inscription du spectacle dans une manifestation nationale, configuration du site, public cible, etc.

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,

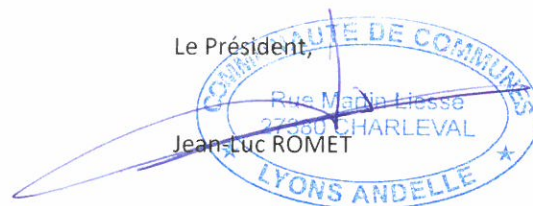
- fixe des tarifs dérogatoires pour les manifestations organisées au 1er semestre de la saison culturelle 2023-2024 dans les conditions ci-dessous définies :
- 17 septembre 2023 : journées européennes du patrimoine : gratuité pour l'ensemble des spectateurs ;
- 24 septembre 2023 – ouverture de saison culturelle à l'occasion des rendez-vous durables : gratuité pour l'ensemble des spectateurs ;
- 1^{er} novembre 2023 – Silembloc : gratuité ;
- 12, 13 et 14 janvier 2024 – week-end famille avec une formule pour les trois spectacles : : tarif famille (10 €/adulte et 4€/enfant).
- Repas lors d'un spectacle : 5 €.

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Président,

Jean-Luc ROMET



Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.

La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.